

Arrêté n° 11 140 MAEFCE/CAB
portant nomination de l'attaché de presse du ministre
des affaires étrangères, de la francophonie et des congolais de l'étranger

**LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA FRANCOPHONIE
ET DES CONGOLAIS DE L'ETRANGER,**

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2021-332 du 6 juillet 2021 relatif aux attributions du ministre des affaires étrangères, de la francophonie et des congolais de l'étranger ;

Vu le décret n° 2021-524 du 14 décembre 2021 portant organisation du ministère des affaires étrangères, de la francophonie et des congolais de l'étranger ;

Vu le décret n°2017-400 du 10 octobre 2017 déterminant la composition des cabinets ministériels ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du premier ministre ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 22 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu la note de service n° 0599/MAEFCE-CAB du 07 avril 2023, portant nomination de l'intéressé,

ARRETE :


Article premier : Monsieur **ITOUA LIWATA Boris Brinel**, Journaliste niveau III des cadres de la catégorie I, échelle 1 des services sociaux (information), est nommé attaché de presse du ministre des affaires étrangères, de la francophonie et des congolais de l'étranger, en remplacement de Monsieur **GANONGO Jean-Paul**.

Article 2 : L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté, qui prend effet à compter du 8 juin 2023, date effective de prise de fonction de l'intéressé, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 11 septembre 2023

Le ministre des affaires étrangères, de la francophonie et des congolais de l'étranger



Le Ministre
Jean Claude GAKOSSO

Arrêté n° 11 141 MAEFCE/CAB
portant nomination de l'attaché aux congolais de l'étranger du ministre
des affaires étrangères, de la francophonie et des congolais de l'étranger

**LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA FRANCOPHONIE
ET DES CONGOLAIS DE L'ÉTRANGER,**

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2021-332 du 6 juillet 2021 relatif aux attributions du ministre des affaires étrangères, de la francophonie et des congolais de l'étranger ;

Vu le décret n° 2021-524 du 14 décembre 2021 portant organisation du ministère des affaires étrangères, de la francophonie et des congolais de l'étranger ;

Vu le décret n° 2017-400 du 10 octobre 2017 déterminant la composition des cabinets ministériels ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du premier ministre ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 22 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu la note de service n° 0548/MAEFCE-CAB du 21 mars 2022, portant nomination de l'intéressée,

ARRETE :

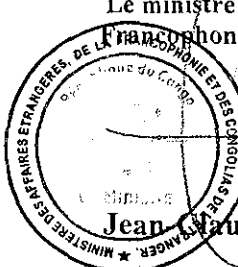
Article premier : Madame **BHALAT Christelle Désie**, Administrateur des cadres des services administratifs et financiers (SAF), de la catégorie I, échelle 1, 1^{er} échelon, est nommée attachée aux congolais de l'étranger du ministre des affaires étrangères, de la francophonie et des congolais de l'étranger.

Article 2 : L'intéressée percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté, qui prend effet à compter du 22 mars 2022, date effective de prise de fonction de l'intéressée, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 11 septembre 2023

Le ministre des affaires étrangères, de la
Francophonie et des congolais de l'étranger



Jean-Claude GAKOSSO